

Partez bien équipé avec **Rando Pass**



**28€\*** Valable un an (date à date), souscrire sur [www.MonGR.fr](http://www.MonGR.fr)

\* Tarif 2019

GR<sup>®</sup>  
34

# GR<sup>®</sup> 34C et GR<sup>®</sup> 34, de Dinan à Saint-Cast-le-Guildo

De la Rance à la baie de l'Arguenon

6 jours  
96,5 km

**DÉPART**  
Dinan

**ARRIVÉE**  
Saint-Cast-le-Guildo

## JOUR 1 : De Dinan à Rigourdaïne

18 km 4 h 40

- 1 Longez à gauche le port de plaisance de Dinan par la rue du Quai.
- 2 Bifurquer à droite le long de la Rance et continuer sur le chemin de halage. Passer l'Asile des Pêcheurs et arriver à l'intersection de la route de Taden.
- 3 À la cale de Taden, continuer tout droit. Au Petit Lyvet, poursuivre le chemin de halage sur 1 km.
- 4 Passer devant l'écluse du Châtelier, emprunter la D 57 à gauche (⚠ > **prudence** !) puis longer la Rance à droite jusqu'aux carrelets.
- 5 (⚠ > **Entre le pont de Lessard et la Matz, suivre la servitude du littoral (balisage assuré par les panneaux de la DDTM).**)

Monter à gauche en sous-bois et tourner à droite. Passer sous le pont de Lessard à droite, puis virer à droite. Avant l'accès au moulin de Rochefort, grimper en face. Franchir la passerelle et tourner à droite. Descendre le chemin à droite, puis tourner à gauche. Poursuivre en face par la Servitude du Littoral. Descendre la route de la Moinerie à droite et à la maison, monter à gauche. Prendre à droite [👁 > fontaine Saint-Lunaire]. Tourner à gauche, passer Kerael et atteindre Plumazon.

- 6 Après Plumazon, emprunter le sentier à droite. Longez la Rance à gauche, passer le centre nautique, tourner deux fois à droite et traverser le port de Plouër. Avant le restaurant, monter à gauche, puis à droite par l'escalier. Remonter le vallon à gauche. À la Pommerais, tourner deux fois à droite, descendre la rue du Petit Doué à droite puis longer la D 366 à droite pour gagner le Port Saint-Hubert.

**7** Prendre à gauche les rues du Petit Clos et du Passeur, puis la venelle à droite. Passer sous la N 176. Continuer en face et au calvaire, descendre à droite et après 100 m, encore à droite. Tourner à droite, poursuivre puis descendre à gauche avant la maison. Monter à gauche la route du Bas-Bout et suivre à droite la Servitude sur 800 m. Prendre le chemin à droite puis descendre à droite la route qui conduit à la chapelle de la Souhaitier.

Se diriger sur la gauche sur 500 m (hors GR®) et atteindre Rigourdain.



## JOUR 2 : De Rigourdain à la Richardais


18,5 km

4 h 40




**8** Pour rejoindre le GR® au niveau de la chapelle de la Souhaitier, suivre une route sur 500 m.

Après la chapelle de la Souhaitier, tourner à droite. Au virage, suivre la Servitude à droite sur 1,5 km. Franchir la passerelle à droite. À la plage du Roué, monter le sentier à gauche, croiser la route et continuer en face jusqu'à la grève de Morlet.

**9** Longer la grève de Morlet. Poursuivre à gauche et avant la Herviais, s'engager dans le sentier à droite. Franchir la passerelle à droite et faire le tour d'une anse étroite occupée par le chantier naval de Tanet.  
 > À 500 m par la route, chapelle restaurée de Saint-Buc (xvii<sup>e</sup>).


Par un sentier côtier, arriver à un moulin à marée en ruine.


 > Le flux et le reflux faisaient tourner les aubes des moulins à marée, qui barraient de nombreuses criques de l'estuaire de la Rance. Le fonctionnement de l'usine marémotrice est basé sur le même principe.



Longer la grève pour arriver sur la D 114 à l'entrée du Minihic-sur-Rance.

**10** Reprendre aussitôt à droite et traverser le chantier naval du Grand-Val. Suivre le sentier en bordure de champ et longer la grève du Marais (à marée haute, un chemin à gauche puis des petites rues permettent de rejoindre le GR® après la pointe du Crapaud).

**11** Traverser le parking de la plage de Garel et monter sur la falaise boisée, faisant le tour par la pointe du Crapaud et la pointe du Ton, avec de belles échappées sur Saint-Suliac, sur la rive opposée.

**12** À marée basse, passer entre la cale sèche et l'ancien chantier naval [ > début xx<sup>e</sup>] et traverser l'anse de la Landriais.  
> À marée haute, contourner d'abord le chantier naval en empruntant son chemin d'accès puis la partie nord de l'anse par des rues (1 km, 15 min en plus).

**13** Le sentier reprend par un escalier derrière une statue de la Vierge. Suivre alors la promenade des Hures, descendant à la plage Gauthier. Remonter à gauche un vallon ombragé puis emprunter à droite la D 3. Au carrefour, suivre à droite la petite route panoramique [ > vue sur l'île Chevreton et la pointe du Grouin]. Au carrefour de Jouvente, traverser la D 5 et continuer sur 50 m.

**14** Un chemin à droite rejoint l'impasse du Manoir-de-la-Rance. La suivre à gauche puis descendre à proximité de la cale par le sentier qui la prolonge. Grimper à gauche le sentier du littoral. Il contourne des propriétés, se poursuit en sous-bois et gagne l'anse du Montmarin [ > ruines d'un moulin à marée]. Derrière un lavoir, monter un sentier et passer le hameau de Créhen. Prendre à droite la route qui passe au château de Montmarin [ > malouinière du xviii<sup>e</sup>, visite possible du parc d'avril à octobre] puis dessert Cancaval. Bifurquer à droite dans le village.

**15** Après les habitations, un chemin rejoint l'espace naturel départemental boisé. Effectuer le tour de la pointe [👁️ > points de vue au nord sur le barrage de la Rance, Saint-Malo et la Richardais]. Le sentier contourne une propriété, retrouve le bord de Rance et gagne une crique. Suivre la petite route d'accès du Moulin-Neuf puis longer le fond de l'anse. Au pont, monter à la D 114, la suivre à droite et pénétrer dans le bourg de la Richardais.



### JOUR 3 : De la Richardais à Dinard

7,5 km

1 h 55



**16** Descendre à droite la rue du Port de La Richardais. Emprunter une allée derrière le centre nautique et poursuivre par l'avenue du Grognet (*à marée basse, possibilité de passer par la plage et la grève*). À l'intersection avec la D 114, redescendre à droite au rivage. Longer la grève de l'anse des Rivières puis gagner le barrage de la Rance.

> À marée haute, rester le long de la route et, avant la quatre-voies, sous les lignes EDF, rejoindre à droite l'itinéraire principal.

> Jonction avec le GR® 34 au barrage de la Rance.

**17** Du barrage, monter par un escalier vers les postes électriques, puis traverser un lotissement. Descendre vers la petite crique du Pissot, puis retrouver le sentier côtier en haut de la falaise [👁️ > avec une vue très large sur l'estuaire, le fort de la Cité, la tour Solidor de Saint-Servan et au premier plan, le rocher de Bizeux, surmonté d'une statue de la Vierge]. Contourner une pointe (*à marée haute, emprunter une rue à gauche, puis à droite l'avenue de la Vicomté*). Longer la plage du Prieuré et par la promenade au Clair de lune, rejoindre l'embarcadère de Dinard.

**JOUR 4 : De Dinard à Saint-Briac-sur-Mer**

17 km 4 h 15

**18** Gagner le petit port de l'anse du Bec-de-la-Vallée. Contourner la pointe du Moulinet [ > luxueuses villas, panorama étendu sur la côte, Saint-Malo et l'estuaire de la Rance], puis longer la plage de l'Écluse. Une digue promenade passe à la pointe de la Malouine sous les imposantes villas et gagne la plage de Saint-Énogat (à marée haute, emprunter la rue des Bains puis la rue Roger-Vercel ; virer à droite et rejoindre la côte par le chemin des Houles).

**19** Par un escalier taillé dans le rocher, remonter sur le haut de la falaise. En suivant le sentier de corniche, passer la pointe de la Roche-Pelée [ > grotte de la Goule-aux-Fées, panorama sur l'île de Cézembre, Saint-Malo et le cap-Fréhel] et gagner la plage du Port-Blanc (à marée haute, quitter la plage à gauche du camping, puis suivre à droite une succession d'allées et de petites rues parallèles à la côte que l'on regagne par la rue du Port-Thomas). Contourner une petite pointe et longer la plage de la Fourberie.

**20** Au milieu de la plage remonter sur la falaise. Revenu au niveau du rivage, le sentier gagne la colline du Nick ou la contourne selon son état. Gagner par un escalier le sentier qui longe la falaise. Contourner la propriété du Nick et effectuer le tour de la pointe [ > vue sur la pointe du Décollé]. Suivre à droite la D 786, puis encore à droite le boulevard de la Plage. Longer le front de mer [ > ancien Grand-Hôtel <sup>xx</sup>]. Monter la petite rue de la Grève.

**21** De Saint-Lunaire, bifurquer deux fois à droite en direction de la pointe du Décollé [ > nombreuses villas de la fin <sup>xx</sup> aux années 1930]. S'engager à droite dans la petite rue du Pont-du-Diable.

Suivre à gauche le boulevard de la Mer puis celui des Rochers. Tourner à droite boulevard de la Fontaine et gagner la plage de Longchamp. La longer, contourner la pointe de la Garde-Guérin, puis traverser la plage du Port-Hue (variante marée haute par la Ville-Hue et le chemin de la Mare-Hue). Couper une avancée rocheuse et la pointe de la Haye.

**22** Poursuivre par le chemin entre le bord de mer et le terrain de golf. Il rejoint les Tertres (modification en projet : contournement des Essarts par le sentier côtier rejoignant la plage du Béchet). Par le chemin du Perron et une succession de petites rues, gagner la plage du Béchet [ > château du Nésay <sup>xix</sup>-<sup>xx</sup>], puis longer le front de mer. Au carrefour, se diriger à droite pour traverser le parc et continuer en face par le boulevard de la Mer [ > villas fin <sup>xx</sup>-début <sup>xx</sup> ; vue sur l'embouchure du Frémur]. Prendre la rue de Croix-des-Marins à gauche pour arriver au centre de Saint-Briac-sur-Mer.

**JOUR 5 : De Saint-Briac-sur-Mer à Saint-Jacut-de-la-Mer**

18,5 km 4 h 40

**23** Emprunter la rue de la Haye à droite, puis le chemin à droite. Franchir le pont qui enjambe la D 786, puis descendre à gauche et traverser le pont sur le Frémur. Suivre à droite le chemin herbeux puis longer l'avenue de la Côte d'Émeraude. Au premier virage, emprunter à gauche le chemin pierreux puis, au Rieul, le chemin herbeux à droite. Suivre l'avenue du Poudouvre à gauche. Prendre en face la rue de Saint-Sieu à Lancieux.

**24** De la plage de Saint-Sieu, passer devant le centre nautique, puis continuer par le sentier côtier jusqu'à la plage des Briantais. Poursuivre, passer une plage et longer la digue du Tertre Corieu (gabions) en limite du schorre. Franchir le Floubalay (passerelle) et prendre en face pour contourner le polder par le chemin herbeux. Au croisement, monter à gauche sur la digue au-dessus du chemin, puis surplomber la route. À la station de pompage, suivre la digue à droite en contrebas de la D 768. La traverser ( > prudence !), puis la longer à droite.


**25** Après le pont sur le Drouet, tourner à gauche dans le chemin herbeux. Contourner la Ville Guérif, suivre la D 26 à gauche, puis virer à droite en lisière de bois (chicane). Traverser la D 768 ( > prudence !), la suivre à gauche et au calvaire à l'entrée de Trégon, obliquer à droite dans le chemin caillouteux. À Vieux-Bourg, virer à droite puis à gauche par la Ville au Mont (pique-nique). Suivre la route à droite par les Vaux. S'engager en face dans le chemin de la Marre Amirand. Tourner à droite, contourner une maison, traverser la D 26 ( > prudence !) et s'engager en face.

**26** Au chantier naval, tourner à droite derrière la zone artisanale et suivre la digue. Passer derrière le camping et à la pointe de la Justice, emprunter à gauche la digue au-dessus du chemin de l'École de char à voile. S'engager à droite dans le chemin de la Pissote (pique-nique). Descendre à droite vers le débarcadère, virer à gauche puis à droite. Suivre à gauche l'impasse du Châtelet, puis continuer à gauche. Prendre à droite le chemin des Landes. Au n° 27 bis, s'engager à gauche. Aux Fresches, continuer en face par le chemin pierreux. Descendre à droite la route du port de la Houle Causseul. Prendre à gauche l'impasse de la Pierre Gillette, traverser le parking de la plage du Rougeret et au virage, poursuivre à droite. Prendre le boulevard du Chevet à droite (pique-nique).

Peu après les maisons, rejoindre à gauche le blockhaus et continuer à gauche sur la Servitude du Littoral. Passer la pointe du Chef de l'Isle, l'abbaye de Saint-Jacut et la pointe du Béchet. Au sortir de la digue [ > stèle souvenir des pêcheurs à pied], longer la rue de l'Arguenon à droite. Emprunter à droite la sente herbeuse en surplomb de la digue de la Banche.

**27** Au bout de la digue, suivre la rue à droite sur 200 m.

> À marée haute, continuer sur la route à droite et au rond-point, tourner à droite.


Descendre l'escalier à droite et s'engager sur la plage du Ruet. Au parking, suivre à droite la Servitude du Littoral par la chapelle (privée). Après 600 m, descendre les escaliers et longer la plage de Vauver. Continuer à gauche en bordure de champs. Passer la pointe de la Pépinais, descendre à droite. Poursuivre dans le chemin creux à droite puis tourner à gauche par le lavoir. Contourner le château de Gilles de Bretagne [ > ruines stabilisées] par la gauche et rejoindre le parking. Descendre la route à droite et au virage, s'engager dans la venelle à droite. Descendre les escaliers jusqu'à la plage puis tourner à gauche par le chantier naval. Suivre la route à droite.

**28** Au Guildo, emprunter la D 786 à droite et franchir le pont sur l'Arguenon.

> Jonction avec les GR® de Pays *Tour de Penthièvre Nord et Tour du Poudouvre*.

Descendre l'escalier à droite, traverser le port du Guildo (*pique-nique*).

De la rue du Port, virer à gauche puis à droite dans l'impasse. Prolonger dans la venelle puis sur la Servitude du Littoral en surplomb de la Baie de l'Arguenon. Passer le Port aux Oranges, contourner l'entreprise mytilicole. Suivre le chemin pierreux sur 70 m puis virer à droite à revers pour contourner les maisons. À la fourche, descendre à droite à la plage des Quatre Vaux (*pique-nique*). Juste après le parking à barges mytilicoles, virer à droite et franchir à gauche le ruisseau du pont du Quinteux. Passer la pointe du Bay puis longer la plage de Pen-Guen.

**29** À l'extrémité de la plage, obliquer à gauche et traverser le parking. Monter en face la rue de Pen-Guen (*pique-nique*). Au rond-point, prendre à droite vers la pointe de la Garde. S'engager à droite, rue des Peupliers, puis à gauche. Continuer en face par les rues des Callots, Corniche Est puis de la Bouvette. Passer derrière l'oratoire Notre-Dame de la Garde [ > table d'orientation, accès à la pointe] et tourner à gauche. Au croisement, descendre les escaliers à droite puis la rue Corniche de la Plage. Virer à droite puis à gauche sur la promenade puis longer l'avenue de la Grande Plage. **30**

## Infos pratiques



- Office de tourisme : 9 rue du Château, 22100 Dinan, 08 25 95 01 22, dinan-tourisme.com, infos@dinan-tourisme.com.
- Office de tourisme : 2 boulevard Féart, 35800 Dinard, 0 821 23 55 00, www.dinardemeraudetourisme.com/.



- Comité départemental de la randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine : Maison départementale des Sports, 13 bis avenue de Cucille, 35065 Rennes, 02 99 54 67 61, info@rando35.fr, www.rando35.fr.
- Comité départemental de la randonnée pédestre des Côtes-d'Armor : Maison départementale des Sports, 18 rue Pierre-de-Coubertin, 22440 Ploufragan, 02 96 76 25 65, rando22@wanadoo.fr, http://cotes-darmor.ffrandonnee.fr.

